CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E44568** **VALABLE JUSQU'AU** **01/03/2027**

ÉDITÉ LE 27/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/05/2001

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/09/2016

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENTON

Siret : 438 054 074 00028

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 2108309

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C09125Z1244000/001 538215/1

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C09125Z1244000/001 538215/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : SAS PIERRE EVOLUTION

15 RUE LE BOIS CERDON
94460 VALENTON

Téléphone : 01 56 31 27 74 **Fax :**

Portable : 06 87 61 89 20

Responsabilité légale :
FERREIRA ABEL PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : pierreevolution@wanadoo.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 534 623 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6343	Revêtements muraux attachés	14	14/01/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/02/2026 08:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.